

Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060 Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666 Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit			Utilisation du produit		
BISULFITE DE SODIUM 12%P/V			Usage en laboratoire		
Formule chimique				Numéro MAT	Masse molaire
NaHSO3			SS-0712	104,06	
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes SODIUM BISULFITE, SODIUM HYDROGENSULFITE, SODIUM ACID SULFITE, SODI SALT			CID SULFITE, SODIUM	A SULHYDRATE, SULFUROUS	S ACID MONOSODIUM
Nom du fournisseur		Adresse - Rue			
Laboratoire MAT		610, rue Adanac			
Ville		Province			
Québec		Québec			
Code postal	Internet	Internet		Numéro de téléphone	
G1C 7B7 www.labmat.com		418-660-8666 / 800-890-8666			
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060		0-463-5060
Date FDS préparée FDS Préparée par		•	Courrier électronique		
2020-09-14 Laboratoire MA		ΑT	labmat@labmat.com		

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	Santé 1 Inflammabilité 0 Réactivité 0 Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique /	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
synonymes)		
Bisulfite de sodium	7631-90-5	11
Εαυ	7732-18-5	Balance

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Non-inflammable ni combustible.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Produits de combustion dangereux	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de soufre, Oxydes de sodium.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Le mélange du métabisulfite de sodium avec le nitrite de sodium peut résulter en une violente réaction exothermique. Le contact du produit avec les agents oxydants forts et/ou les matières comburantes peut causer le feu. Le métabisulfite de sodium combiné avec de petites quantités d'eau dégage de la chaleur. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer
confinement et nettoyage,	les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus
précautions individuelles	dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un
équipement de protectection et	équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Éviter de respirer les vapeurs,
mesures d'urgence	les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer près des acides. Peut décomposer si exposé trop longtemps à l'air. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles. Sensible à l'air et à l'humidité.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Porter l'équipement de protection individuel lors de la mautention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base	
Sodium hydrogensulphite	7631-90-5	TWA	5.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique	
		TWAEV	5.000000 mg/m3	Canada. Ontario OELs	
		TWA	5.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)	
Remarques				e sur les effets de l'irritation et son ajustement pour abituels n'est pas nécessaire	
		VEMP	5.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air	
		VEMP	5 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air	
		TWA	5.000000 mg/m3	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)	
	Non répertorié comme carcinogène chez les humains				
Sodium metabisulphite	7681-57-4	TWA	5.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique	
		TWAEV	5.000000 mg/m3	Canada. Ontario OELs	
		TWA	5.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)	
Remarques	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire				
		VEMP	5.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air	
		VEMP	5 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air	

Origine des données	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)	
Ventilation	Hotte.	
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.	
Gants	Manipuler avec des gants.	
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.	
Chaussures	Chaussures de sécurité.	
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.	
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.	

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Liquide translucide jaunâtre-
Seuil olfactif	Données non disponibles
Point de fusion / congélation	Données non disponibles
Point initial d'ébullition	Données non disponibles
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	Données non disponibles
Coefficient de partagen-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

D f an attentic	No. of cost and a second secon
Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales.
	Sensible à l'humidité et à l'air. Si exposé à l'air, ce produit s'oxyde graduellement en sulfate en dégageant des vapeurs corrosives d'acide sulfureux.
Substances incompatibles	Lorsqu'il est pur, le produit réagit avec les produits suivants: Acides forts, oxydants forts. Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), les acides forts, l'aluminium, l'air et l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de soufre, Oxydes de sodium.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

BISULFITE DE SODIUM

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation sévère et peut entraîner une inflammation de la conjonctive.
- Peau	Irritation et dermatite. Peut entraîner une réaction allergique et inflammatoire de la peau sous forme d'urticaire.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, allergie respiratoire, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, érythème, souffle court, nausées et vomissements. NOTE: une forte exposition aux poussières peut entraîner des convulsions, une insuffisance respiratoire et même un collapsus cardiovasculaire.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux, douleurs et crampes abdominales, diarrhées, maux de tête, vertiges, sudation, salivation, convulsions, nausées et vomissements.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, allergies respiratoire et cutanée, troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, larmoiement, souffle court, érythème, fatigue, nausées et vomissements.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 1540 mg/kg DL50 Dermale - Lapin - 2000 mg/kg
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4h - 5.5 mg/L.

TABLEAU SYNTHÈSE

Effets / Symptômes de l'exposition aigue de la solution:	Selon les voies d'exposition ci-dessous.
Yeux	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Peau	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Respiration	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Ingestion	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Effets / Symptômes de l'exposition chronique :	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
ETA Mélange (Estimation de la toxicité aigüe)	DL50 Oral: >5000 mg/kg - Rat DL50: Cutanée: >5000 mg/kg - Lapin CL50 Inhalation: 51.3mg/L - 4h - Rat

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Bisulfite de sodium: Toxicité pour les poissons: CL50: = 240 mg / L, 96h statique (Gambusia affinis) Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50: = 119 mg / L, 48h (Daphnia magna)
Persistence et dégradation	Soluble dans l'eau. Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Nocif pour les organismes aquatiques. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations
	locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécailisée en élimination des
	déchets.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	
Dispositions particulières	

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015
---------------	--

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2020-09-14